

Province du Québec
District d'Abitibi
Municipalité de Palmarolle

À une séance extraordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Palmarolle, tenue ce 23 mai 2012, aux lieu et heure ordinaires des séances, sont présents, sous la présidence de M. le maire, Marcel Caron, mesdames les conseillères Carolle Hamel et Louisa Gobeil ainsi que messieurs les conseillers Ghislain Godbout, Gino Cameron et Jean-Marie Depont.

Absente : Madame la conseillère Sylvie Hénault-Marcil.

Assiste également à l'assemblée, Monsieur Gaétan Côté, directeur général de la municipalité.

Tous les élus ont été dûment convoqués en personne ou par courriel dans les délais requis par la loi.

Mot de bienvenue et ouverture de la séance du conseil.

Résolution n° 114-12

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Carolle Hamel et adopté à l'unanimité :

Que l'ordre du jour soit adopté tel quel et se lira comme suit :

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour;
2. Adoption du Règlement d'emprunt no 269 concernant l'acquisition d'un camion transporteur d'eau;
3. Autorisation signature Programme Vision Travail;
4. Entretien plage Rotary;
5. Vente de terrain Chemin de la Sauvagine;
6. Mandat à la firme d'arpenteur Descarreaux pour la 2^e et 3^e rue;
7. Levée et fermeture de la séance.

Résolution n° 115-12

Acquisition d'un camion transporteur d'eau et des coûts inhérents servant au service de protection contre les incendies décrétant une dépense totale de 237 052 \$ et un emprunt de 219 378 \$

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal de Palmarolle adopte le règlement 269 intitulé : Acquisition d'un camion transporteur d'eau et des coûts inhérents, ainsi que les équipements et accessoires divers servant au service de protection contre les incendies pour une dépense totale de 237 052 \$, et un emprunt de 219 378 \$.

Résolution n° 116-12

Autorisation signature : Programme Vision Travail

Il est proposé par Gino Cameron, appuyé par Jean-Marie Depont et adopté à l'unanimité :

Que monsieur Gaétan Côté directeur général ou Sylvie Morin secrétaire trésorière adjointe, soit autorisé à signer tous les documents nécessaires dans le cadre du programme de Vision Travail concernant une subvention salariale octroyée pour l'embauche de madame Nancy Ayotte.

Résolution n° 117-12 **Entretien plage Rotary**

Il est proposé par Louisa Gobeil, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal mandate le maire Monsieur Marcel Caron et le directeur général Gaétan Côté à signer avec Monsieur Éric Branconnier le protocole relatif à l'entretien et à la surveillance de la plage Rotary.

Que le conseil municipal autorise également la dépense de 1 500 \$ échelonnée en trois versements de 500 \$ en juillet, août et septembre à Monsieur Éric Branconnier pour l'entretien de la plage Rotary pour la saison 2012. Monsieur Branconnier aura l'obligation de faire le ménage, la pelouse et aussi faire respecter le règlement 77 concernant l'utilisation de la plage Rotary et les modifications pouvant y avoir été apporté, ainsi que tout autres règlements municipaux concernant l'interdiction des chiens, des pots ou bouteilles en vitre ainsi que les feux.

Résolution n° 118-12 **Demande d'achat de terrain Chemin de la Sauvagine**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Louisa Gobeil et adopté à l'unanimité :

De signifier à Madame Céline Gagnon et Monsieur Denis Caouette que dès que les terrains seront cadastrés et mis en vente, ils pourront choisir le terrain désiré au prix de 8 000 \$ comprenant le coût du cadastre, pour une superficie minimale de 40 000 pieds carrés. S'ajoutera à ce prix tous les coûts inhérents jusqu'à la mise en vente officielle de ces terrains. Le choix se fera selon l'ordre que les demandes ont été acceptées par résolution par la municipalité. La municipalité ne s'engage pas à rendre les terrains du Chemin de la Sauvagine disponibles avant d'avoir en main les rapports de lotissement, de cadastre et de vérification de sol s'il y a lieu, ce qui pourrait demander des délais importants.

Résolution n° 119-12 **Mandat à la firme d'arpenteur Descarreaux pour la 2^e et 3^e rue**

Il est proposé par Carolle Hamel, appuyé par Ghislain Godbout et adopté à l'unanimité :

Que le conseil municipal autorise le directeur général Gaétan Côté d'accorder un mandat à la firme Patrick Descarreaux, arpenteur-géomètre pour terminer les travaux de piquetage et de cadastre des blocs 61 à 64 et partie 30A pour le développement résidentiel secteur 2^e rue et 3^e rue (6^e ave). L'offre de service pour effectuer l'ensemble de ces travaux se chiffre à 9 450 \$, avant les taxes fédérale et provinciale.

Résolution n° 120-12 **Levée de la séance**

Il est proposé par Jean-Marie Depont, appuyé par Gino Cameron et adopté à l'unanimité :

Que la séance soit levée.

Marcel Caron
Maire

Gaétan Côté
Secrétaire - Trésorier